

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 28 septembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016

2016 DDCT 67 – DFPE – DASCO Subvention (34 500 euros) à l'Association de la Fondation Étudiante pour la Ville (AFEV) pour deux projets sur les quartiers prioritaires parisiens.

**M^{mes} Colombe BROSSEL, Dominique VERSINI, Pauline VÉRON,
et Alexandra CORDEBARD, rapporteures**

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-14 ;

Vu le Contrat de ville 2015-2020, voté en Conseil de Paris du 16 mars 2015 ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2016, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution d'une subvention à l'association de la Fondation Étudiante pour la Ville ;

Vu l'avis du conseil du 10^e arrondissement en date du 12 septembre 2016 ;

Vu l'avis du conseil du 11^e arrondissement en date du 12 septembre 2016 ;

Vu l'avis du conseil du 13^e arrondissement en date du 13 septembre 2016 ;

Vu l'avis du conseil du 14^e arrondissement en date du 12 septembre 2016 ;

Vu l'avis du conseil du 18^e arrondissement en date du 12 septembre 2016 ;

Vu l'avis du conseil du 19^e arrondissement en date du 13 septembre 2016 ;

Vu l'avis du conseil du 20^e arrondissement en date du 13 septembre 2016 ;

Sur le rapport présenté par M^{mes} Colombe BROSSEL, au nom de la 3^e Commission, Dominique VERSINI, au nom de la 4^e Commission, Pauline VÉRON, au nom de la 7^e Commission, et Alexandra CORDEBARD, au nom de la 6^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, relatif à l'attribution pour l'année 2016 d'une subvention à l'association de la Fondation Étudiante pour la Ville.

Article 2 : Une subvention (34 500 euros) est attribuée à l'association de la Fondation Étudiante pour la Ville (19603) pour deux actions répartie comme suit :

- action Accompagnement vers la Lecture (11 500 euros)
Subvention de 2 000 euros par la DASCO (2016_03351) répartie comme suit : 1 000 euros pour le 14^e arrondissement et 1 000 euros pour le 19^e arrondissement,
Subvention de 9 500 euros par la DDCT – Service Politique de la Ville (2016_03358) répartie comme suit :
 - 10^e - Accompagnement vers la lecture : 2 000 euros
 - 11^e - Accompagnement vers la lecture : 2 000 euros
 - 14^e - Accompagnement vers la lecture : 1 500 euros
 - 19^e - Accompagnement vers la lecture : 2 000 euros
 - 20^e Les Portes - Accompagnement vers la lecture : 2 000 euros ;
- action Collocations étudiantes solidaires (23.000 euros)
Subvention de 4 000 euros par la DDCT – Bureau de la Vie Associative (2016_04116) pour tout le 18^e arrondissement,
Subvention de 7 000 euros par la DFPE – Mission famille (2016_07007) répartie comme suit : 2 000 euros pour le 18^e arrondissement, 5 000 euros pour le 13^e arrondissement,
Subvention de 12 000 euros par la DDCT – Service Politique de la Ville (2016_04239) répartie comme suit : 4 000 euros pour le 18^e Porte Montmartre, 2 000 euros pour le 18^e Chapelle, 2 000 euros pour le 18^e Goutte d'Or, et 4 000 euros pour le 13^e arrondissement.

Article 3 : La dépense correspondante pour l'association de la Fondation Étudiante pour la Ville, d'un montant de 34.500 euros, sera imputée de la manière suivante au budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2016 et suivants, sous réserve de décision de financement de la Ville :

Pour la Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires :

21 500 euros au chapitre 65 rubrique 020 nature 6574 – ligne 15001 – « Provision pour subventions aux associations œuvrant pour le développement des quartiers »,
4 000 euros au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, compte budgétaire VF14007 provisions pour subventions de fonctionnement au titre de l'animation locale ;

Pour la Direction de la Famille et de la Petite Enfance :

7 000 euros au chapitre 65, rubrique 60, nature 6574, ligne VF 30001 ;

Sur les crédits de la Direction des Affaires Scolaires :

2 000 euros au chapitre 65, rubrique 213, nature 6574, ligne VF80002 'Provision Vie scolaire'.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO